



**Nations Unies**

# **Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés**

**Assemblée générale  
Documents officiels  
Soixante et unième session  
Supplément n° 12 (A/61/12)**



**Assemblée générale**  
**Documents officiels**  
**Soixante et unième session**  
**Supplément n° 12 (A/61/12)**

# **Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés**

portant sur la période de janvier 2005 à la mi-2006



Nations Unies • New York, 2006

*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

ISSN

<i>Chapitre</i>		<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I.	Introduction.....	1 – 5	1
II.	Thèmes centraux et objectifs du rapport.....	6	2
III.	Protection internationale.....	7 – 28	2
IV.	Populations relevant de la compétence du HCR .....	29 – 32	7
V.	Opérations, solutions durables et priorités mondiales .....	33 – 57	8
VI.	Coordination et partenariats.....	58 – 63	14
VII.	Gestion et contrôle des programmes.....	64 – 78	15
VIII.	Conclusion .....	79	18

*Tableaux*

1.	Réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées à l'intérieur d'un pays protégées ou assistées par le HCR, rapatriés (réfugiés et personnes déplacées à l'intérieur d'un pays), personnes apatrides et autres personnes relevant de la compétence du HCR par région ou pays d'asile (fin 2005).....	19
2.	Dépenses du HCR en 2005 par bureau régional, pays et type d'assistance .....	31



## **I. Introduction**

1. Lors de la Journée mondiale des réfugiés en juin 2006, le Haut-Commissaire a indiqué que le nombre total de réfugiés était actuellement le plus bas que l'on ait enregistré depuis plus de 25 ans, et qu'en 2005 les afflux de nouveaux réfugiés dans des États voisins n'avaient jamais été aussi faibles depuis 29 ans.

2. Plus de 6 millions de réfugiés ont pu rentrer chez eux depuis 2002. Cependant, pour un grand nombre de populations rapatriées, le retour peut constituer un défi encore plus grand que l'exil si la communauté internationale ne continue pas de favoriser leur réintégration et de soutenir les communautés d'accueil. Une marmite et une poignée de semences sont dérisoires pour une famille qui rentre chez elle se reconstruire une vie dans un vaste champ de décombres. Le HCR continuera d'inviter les gouvernements et les agences de développement partenaires à intégrer les réfugiés et les rapatriés dans leurs stratégies de reconstruction, de façon à contribuer à assurer que le retour constitue une solution durable.

3. L'une des questions les plus importantes pour la communauté internationale aujourd'hui est de savoir comment faire face à la détresse de millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Le HCR a aidé des centaines de milliers d'individus et de familles déplacés à rentrer chez eux, mais des dizaines de millions d'autres vivent encore comme des réfugiés à l'intérieur des frontières de leur pays. Ils ont besoin d'une aide beaucoup plus importante que celle qu'ils recevaient jusqu'ici, et le HCR entend s'acquitter de ses obligations à leur égard.

4. Mû par le même désir d'apporter des réponses plus fiables et plus efficaces aux situations des personnes déplacées, le Comité permanent interorganisations a orienté les agences membres concernées vers un nouveau cadre de collaboration relevant de l'approche de responsabilité modulaire. Par une ironie du sort, comme si la nature faisait écho à la nécessité que le monde unisse ses efforts pour améliorer la condition des personnes vulnérables, deux grandes catastrophes naturelles survenues au cours des 18 mois écoulés ont également conduit les nations et les institutions à œuvrer ensemble comme elles ne l'avaient jamais fait auparavant pour secourir les victimes. Le rôle essentiel du HCR porte toutefois sur les situations de déplacement causé par un conflit; et c'est dans ces situations qu'il prendra plus systématiquement la direction des opérations en matière de protection, de coordination et de gestion des camps et d'hébergement d'urgence.

5. D'autres situations dans le monde montrent que, les flux migratoires devenant toujours plus complexes, l'opinion publique tend à confondre les migrants économiques et les demandeurs d'asile qui fuient les persécutions. Et du moment que des personnes désespérées s'engagent dans des voyages périlleux, par terre ou par mer, le HCR doit veiller à ce que les demandeurs d'asile aient accès à des procédures appropriées de détermination de leur statut et trouvent des réponses adéquates. La protection est un élément central du mandat humanitaire du HCR.

## II. Thèmes centraux et objectifs du rapport

6. Le présent rapport rend compte des activités menées par le HCR entre janvier 2005 et le milieu de l'année 2006 en réponse aux besoins d'un nombre total de personnes relevant de la compétence du HCR qui s'élevait à 20,8 millions<sup>1</sup>. Il expose les principaux faits nouveaux survenus en ce qui concerne la protection, l'assistance et la recherche de solutions durables pour les réfugiés et les autres personnes relevant de la compétence du HCR. Il passe également en revue les partenariats et la coordination avec les organismes appartenant au système des Nations Unies ou extérieurs à ce système, et actualise les données sur les questions touchant à la gestion courante et à l'inspection. Des renseignements plus détaillés sur les activités conduites aux niveaux régional et national et sur les priorités globales sont donnés dans le Rapport global 2005 et dans l'Appel global 2006, ainsi que dans les différents rapports soumis aux organes de gouvernance du HCR, le Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire (EXCOM) et son Comité permanent. Ces publications peuvent être consultées sur le site Web du HCR: <http://www.unhcr.org>.

## III. Protection internationale

7. Si le cadre dans lequel sont menées les activités de protection s'est amélioré à bien des égards en 2005-2006, le HCR a continué de se heurter à des difficultés importantes pour combler les lacunes en matière de protection. La violence sexuelle et sexiste et l'exploitation restaient des problèmes que rencontraient partout les populations relevant de la compétence du HCR d'une façon générale et qui étaient souvent liés au manque de possibilités pour gagner sa vie autrement et à des rations alimentaires inférieures aux normes. Bien que le nombre de demandes d'asile ait chuté de façon spectaculaire, les personnes ayant besoin de protection internationale continuaient de se heurter à des pratiques restrictives en matière d'accueil et d'accès aux procédures d'asile. Dans certaines régions, il y a eu des cas de détention et de refoulement dans des pays qui étaient connus jusque-là pour respecter les droits des réfugiés.

8. Le HCR a pris un certain nombre de mesures pour traduire sur le plan opérationnel la protection de façon qu'il puisse continuer de renforcer sa capacité de protection en tenant compte de l'évolution des situations. Ces mesures comprennent la systématisation du dialogue sur les questions transversales au plus haut niveau des responsables de la gestion au sein du HCR, l'établissement d'un groupe de référence des bureaux extérieurs sur les politiques de protection, l'élaboration d'un outil de suivi de la protection et la création d'un cadre innovant pour satisfaire à l'obligation redditionnelle en matière d'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité.

9. À sa session d'octobre 2005, le Comité exécutif du HCR a adopté deux conclusions thématiques, qui s'ajoutent à la Conclusion générale sur la protection internationale (A/AC.96/1021, par. 20 à 22). L'une des deux conclusions énonce les principes généraux qui devraient fonder les formes complémentaires de protection, et l'autre fixe un cadre de réflexion pour la mise en œuvre de l'intégration sur place. Dans sa Conclusion générale, le Comité a encouragé les États, le HCR, d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales (ONG) à coopérer et à intensifier leurs efforts pour mettre en œuvre l'Agenda

---

<sup>1</sup> Voir tableau 1 et chap. IV.

pour la protection (A/AC.96/965/Add.1), à fournir une information sur leurs activités de suivi et à examiner avec le HCR le bien-fondé d'un rapport consolidé au Comité exécutif sur sa mise en œuvre.

10. Des informations détaillées sur les faits nouveaux survenus entre la mi-2005 et la mi-2006 figurent dans la Note sur la protection internationale (A/AC.96/1024). Les paragraphes qui suivent décrivent brièvement les difficultés rencontrées par le HCR en rapport avec ces faits nouveaux ainsi que les mesures qu'il a prises en conséquence, dans différents domaines d'action correspondant globalement aux six buts de l'Agenda pour la protection.

#### **A. Renforcer la mise en œuvre de la Convention de 1951 et du Protocole de 1967**

11. Avec l'adhésion de l'Afghanistan à la Convention de 1951 et à son Protocole de 1967, ce sont maintenant 146 États qui sont parties à l'un de ces instruments ou aux deux. Il reste néanmoins des régions où les adhésions sont rares. Le HCR a poursuivi ses efforts pour les encourager, notamment en organisant des formations au droit des réfugiés à l'intention des responsables des administrations publiques.

12. Pour faciliter l'interprétation harmonisée de la Convention de 1951, le HCR a publié des principes directeurs sur la protection internationale concernant l'éligibilité des victimes de la traite ou des personnes risquant de l'être, clarifiant l'application des critères de réfugiés aux personnes sur la base de leur expérience réelle ou crainte de la traite et précisant les normes procédurales de traitement des demandes d'asile pour les femmes et les enfants victimes de la traite. Le HCR a fait également des interventions juridiques devant les tribunaux d'un certain nombre de pays d'asile et à la Cour européenne des droits de l'homme.

13. La période considérée a été le théâtre de restrictions plus sévères de l'accès au statut de réfugié et de l'obtention de ce statut, dans un contexte de préoccupations nationales croissantes en matière de sécurité. Dans un certain nombre de pays d'asile, le HCR a encouragé le recours aux clauses d'exclusion de la Convention de 1951, en tant que moyen approprié de traiter les cas de personnes ne méritant pas la protection internationale. Des incidents de refoulement ont été signalés, tandis que dans certains pays l'accès au territoire ou aux procédures d'asile a été limité par des mesures pratiques ou de nouvelles restrictions juridiques. Le HCR a intensifié ses activités de sensibilisation sur ces questions, notamment par des activités de formation des fonctionnaires affectés aux frontières et des agents de la police.

14. Le HCR a participé à la détermination du statut de réfugié dans 78 pays qui ont rendu des décisions touchant 60 000 personnes en 2005. Le défi consiste toujours à trouver des ressources adéquates pour procéder en temps voulu au transfert des responsabilités aux autorités nationales. Le HCR a renforcé la formation et la création de capacités parmi son personnel et ses partenaires de protection, et a entrepris de réviser ses différents programmes d'apprentissage en matière de protection.

15. Le HCR a publié récemment un manuel de référence sur les opérations de protection, compilation des bonnes pratiques en la matière dans les camps et les zones d'installation qui traite de questions allant de l'administration de la justice à la prévention et l'intervention en matière de violence sexuelle et sexiste. Une Note sur le VIH/sida et la protection des réfugiés,

des déplacés internes et autres personnes relevant de la compétence du HCR a également été publiée pour contribuer à remédier à un certain nombre de problèmes spécifiques liés à la protection, notamment les menaces de refoulement liées à la séropositivité ainsi que la discrimination et le non-respect de la confidentialité.

## **B. Protéger les réfugiés dans le cadre de mouvements migratoires plus larges**

16. Les pertes en vies humaines qu'entraînent régulièrement les tentatives de traverser les mers en différents points du globe, comme la Méditerranée, le golfe d'Aden, la côte de l'Afrique de l'Ouest et les Caraïbes, ont exigé que l'on s'attache davantage aux complexités de la gestion des mouvements de population mixtes à grande échelle et de la lutte contre la traite et le trafic de personnes. Le nombre relativement important d'arrivées par la mer a mis à l'épreuve les capacités de certains États côtiers et, dans plusieurs cas, les pays de transit et de destination ont réagi à ces pressions migratoires accrues par des interceptions et des expulsions faisant craindre le refoulement de réfugiés et de demandeurs d'asile. Le HCR a œuvré pour que les pouvoirs publics aux niveaux régional et national s'engagent à mieux faire prendre conscience des besoins et des responsabilités en matière de protection internationale et à promouvoir la coopération régionale pour aborder le problème de façon globale.

17. En sa qualité de membre fondateur du Groupe mondial sur la migration, composé de 10 organisations qui jouent un rôle actif dans les questions de migration internationale et les aspects connexes, le HCR a contribué aux préparatifs du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement organisé en 2006 par l'Assemblée générale. Conformément à son mandat relatif à la protection des réfugiés, le HCR a également entrepris des activités pour renforcer la capacité des États d'identifier les demandeurs d'asile et les réfugiés au sein de mouvements migratoires plus larges et de leur assurer une protection conforme aux normes internationales.

18. Le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont poursuivi leurs efforts pour renforcer la coopération concernant les mouvements migratoires plus larges. Un groupe de travail bilatéral a été mis en place pour stimuler la coopération entre les deux institutions et mieux cerner le lien entre l'asile et la migration dans la région de l'Afrique du Nord. Un exemple positif de collaboration est l'établissement, avec l'appui du Gouvernement italien, d'un mécanisme commun de suivi et de sélection associant l'OIM, la Croix-Rouge italienne et le HCR sur l'île méditerranéenne de Lampedusa, où 22 000 arrivées spontanées ont été enregistrées en 2005.

19. Le HCR a travaillé avec le système des Nations Unies et d'autres organisations, notamment l'OIM, le Centre international pour le développement des politiques migratoires (CIDPM), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et les ONG partenaires, pour veiller à ce que la législation réprimant la traite d'êtres humains inclue également des mesures pour protéger et soutenir les victimes.

### **C. Partager la charge et les responsabilités de façon plus équitable et créer des capacités pour accueillir et protéger les réfugiés**

20. Un exemple parlant de partage de la charge et des responsabilités est celui qui concerne les 439 Ouzbeks qui avaient fui vers la République kirghize en juillet 2005 et ont été évacués par le HCR vers la Roumanie, où des procédures de détermination de statut et de réinstallation ont été menées à bien dans un environnement sûr, tandis que d'autres pays se sont associés pour offrir une protection à ce groupe dans le cadre de la réinstallation. Au début de mai 2006, 359 de ces réfugiés avaient été réinstallés.

21. Le Projet de renforcement des capacités de protection du HCR a consolidé et élargi ses activités pour mettre au point et piloter une méthodologie globale et durable de création de capacités avec des résultats pratiques et à long terme. Au sein du système des Nations Unies, le HCR a collaboré avec d'autres structures pour optimiser les synergies et tirer le meilleur profit des compétences des uns et des autres, par exemple en ce qui concerne les activités de réintégration dans les situations postconflit, où le HCR travaille de plus en plus dans le Cadre d'assistance au développement des Nations Unies (UNDAF) pour veiller à ce que les besoins spécifiques des rapatriés soient intégrés dans les plans de développement nationaux. À l'échelle nationale, les partenariats avec la société civile ont inclus, en particulier, les ONG locales, dont bon nombre sont des partenaires d'exécution.

### **D. Répondre de manière plus efficace aux préoccupations en matière de sécurité**

22. Que ce soit par des attaques armées ou des infiltrations militaires, la sécurité des réfugiés et des déplacés internes dans de nombreux pays a été menacée. La situation la plus grave concernait la région du Darfour au Soudan et l'est du Tchad. Au nord de la République centrafricaine, le banditisme et les exactions ont incité les réfugiés tchadiens à rentrer chez eux malgré leur intention initiale de s'intégrer sur place. La violence sexuelle et sexiste a continué de sévir dans de nombreux camps. La sécurité du personnel et des bénéficiaires du HCR est restée préoccupante: au sud du Soudan, un fonctionnaire du HCR et un garde ont été tués dans une attaque perpétrée contre le bureau du HCR à Yei. Au Caire, des demandeurs d'asile soudanais qui manifestaient depuis trois mois à l'extérieur du bureau du HCR ont été dispersés par la force par les autorités locales, ce qui a entraîné la mort de 27 personnes.

23. Le recrutement militaire forcé d'enfants était particulièrement préoccupant, et le HCR a intensifié ses interventions pour remédier à cette situation, notamment dans le cadre d'activités de suivi et de sensibilisation menées conjointement avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Le renforcement des mécanismes de réponse et de prévention pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste, y compris la violence dans la famille, est resté aussi l'une des grandes priorités du HCR. Des efforts ont été déployés pour sensibiliser les réfugiés et les communautés locales, ainsi que les fonctionnaires gouvernementaux compétents, les forces de police, les juristes et le corps judiciaire sur les meilleures façons de traiter les questions relatives à la violence sexuelle et sexiste.

## **E. Intensifier la recherche de solutions durables**

24. Les mouvements de rapatriement librement consenti qui ont eu lieu sur une grande échelle au cours de la période considérée attestent de l'importance accrue que le HCR accorde à la recherche de solutions durables. Malheureusement, le déplacement de trop nombreux réfugiés et déplacés internes s'est prolongé. Près de cinq millions de réfugiés vivaient dans ces conditions au cours de la période à l'examen. Il s'agissait essentiellement d'Afghans (1,7 million), de Burundais (394 000), de Congolais (de la République démocratique du Congo) (308 000), de Somaliens (229 000) et de Soudanais (364 000).

25. Il reste extrêmement difficile de travailler avec les États à l'identification d'approches globales pour des populations spécifiques, en faisant un usage complémentaire des trois solutions durables. Le fait que les réfugiés vivent de façon prolongée dans des camps et des zones d'installation fermées constitue une grave restriction de leurs droits. Il est important toutefois de reconnaître les préoccupations des États qui accueillent les réfugiés. Les pays d'asile ont besoin d'aide pour surmonter les multiples obstacles qui les empêchent de trouver des solutions de substitution aux camps fermés. Ils doivent recevoir une assistance et être incités à autoriser aux réfugiés une plus grande liberté de mouvement, à leur donner accès aux services sociaux et le droit de gagner leur vie. Dans le cadre des efforts actuels pour mettre l'accent sur les approches globales en matière de solutions durables, la restructuration de la Division des services de la protection internationale du HCR a permis la création d'une Section d'appui aux opérations et aux solutions dont la responsabilité première est d'examiner les situations de réfugiés prolongées; la restructuration prévoit également le renforcement du Service de réinstallation.

26. Le rapatriement librement consenti a continué de constituer une solution durable pour le plus grand nombre de réfugiés et de déplacés internes, tandis que la réinstallation est restée un instrument essentiel de la protection internationale et du partage des responsabilités, ainsi qu'une solution durable importante pour les réfugiés. De nouvelles possibilités de poursuivre l'intégration sur place se sont ouvertes. L'autonomie économique a renforcé la protection d'un certain nombre de réfugiés en attente d'une solution durable et les communautés locales en ont également tiré profit.

## **F. Satisfaire les besoins de protection des femmes et des enfants réfugiés**

27. La protection des femmes et des enfants relevant de la compétence du HCR est restée une activité essentielle ainsi qu'une priorité pour le l'institution. Le HCR a adopté une approche à deux volets concernant l'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité ainsi qu'une action ciblée pour permettre aux femmes d'exercer leurs droits et pour améliorer la participation des enfants et le respect de leurs droits (voir également le chapitre V.H ci-après). Une approche fondée sur la communauté et le respect des droits fonde les activités du HCR visant à instaurer un partenariat avec la communauté grâce à la mobilisation de tous les membres et à un renforcement de leurs capacités et ressources pour améliorer la protection des femmes et des enfants. Si les Cinq engagements du Haut-Commissaire à l'égard des femmes réfugiées ont continué de guider l'établissement des priorités, la publication par le Secrétaire général d'un Plan d'action (S/2005/636) sur les femmes, la paix et la sécurité mettant en œuvre la résolution 1325(2000) du Conseil de sécurité a renforcé encore les orientations stratégiques du HCR dans le cadre du système des Nations Unies.

28. Différentes initiatives ont également été prises au cours de la période considérée pour améliorer la protection des enfants réfugiés et en quête d'asile, notamment des enfants non accompagnés et séparés. En mai 2006, en collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), l'UNICEF et le Comité des droits de l'enfant ainsi que diverses ONG, le HCR a publié des principes directeurs sur la détermination officielle de l'intérêt supérieur de l'enfant, qui précisent les normes à suivre à l'égard des enfants non accompagnés et séparés, en particulier pour trouver une solution durable. Parmi les principales préoccupations figurent le recrutement militaire forcé des enfants dans les camps, l'exploitation et les sévices, le travail des enfants et les taux d'abandon scolaire, particulièrement chez les filles. Des efforts ont été faits pour remédier à cet état de choses en sensibilisant la communauté, en renforçant la formation professionnelle, en offrant un appui psychosocial et en organisant davantage d'activités de loisirs.

#### **IV. Populations relevant de la compétence du HCR**

29. Le tableau 1 à la fin du présent rapport présente les données dont on disposait à la fin de 2005 concernant les populations qui relevaient de la compétence du HCR en 2005 dans le monde. On trouvera de plus amples renseignements statistiques dans le rapport *Global Refugee Trends* qui a été publié le 9 juin 2006 et peut être consulté sur la page Web suivante: <http://www.unhcr.org/statistics>. Tous les chiffres présentés doivent être considérés comme des données provisoires.

30. Pour la deuxième année consécutive, le nombre total de personnes relevant de la compétence du HCR a augmenté, passant de 19,5 millions au début de 2005 à 20,8 millions à la fin de 2005, époque à laquelle les réfugiés<sup>2</sup> représentaient 40 % de l'ensemble des personnes relevant de la compétence du HCR, contre 49 % au début de l'année. Les déplacés internes constituaient le deuxième groupe le plus important, représentant 32 % de l'ensemble des personnes relevant de la compétence du HCR, et venaient ensuite les apatrides<sup>3</sup>, qui représentaient 11 %.

31. Ainsi, si les réfugiés constituent encore le plus grand groupe de personnes à l'égard desquelles le HCR assure une responsabilité en vertu de son mandat, la tendance actuelle montre que le HCR jouera probablement à l'avenir un rôle plus important auprès des populations déplacées à l'intérieur de leur pays, étant donné que la communauté internationale affine sa stratégie pour répondre aux besoins des déplacés internes.

---

<sup>2</sup> Personnes reconnues comme réfugiées au sens de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et de son Protocole de 1967, de la Convention de 1969 de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), conformément au Statut du HCR, personnes bénéficiant d'une forme complémentaire de protection et personnes bénéficiant d'une protection temporaire.

<sup>3</sup> Personnes qu'aucun État ne considère comme ses ressortissants par application de sa législation. On estime qu'il pourrait y avoir plus de 11 millions d'apatrides dans le monde, mais en dépit des efforts accrus déployés par le HCR un grand nombre d'apatrides n'ont pas encore été recensés et les données statistiques restent incomplètes.

32. Le nombre des autres personnes relevant de la compétence du HCR qui figurent dans le tableau sous la rubrique «Divers» a augmenté de 58 % en 2005 pour s'élever à plus de 960 000. Cette augmentation reflète en premier lieu la prise en compte de nouvelles personnes venues de Colombie en Équateur (250 000) et dans la République bolivarienne du Venezuela (ces dernières seraient passées de 26 400 à 200 000). Ces personnes n'avaient pas demandé formellement l'asile pour diverses raisons, liées notamment à la sécurité, bien qu'elles eussent besoin de protection internationale.

## **V. Opérations, solutions durables et priorités mondiales**

33. La présente partie du rapport expose et commente les principaux faits nouveaux en matière d'opérations et les mesures stratégiques essentielles prises pour surmonter les problèmes actuels, en particulier les priorités globales fixées par le HCR. Il ne s'agit pas ici de décrire en détail les différentes situations et les réponses apportées, qui sont traitées de manière plus exhaustive dans le Rapport global 2005 et l'Appel global 2006.

### **A. Nouveaux départs de réfugiés**

34. Le nombre de nouveaux départs de réfugiés en 2005 était le plus bas que l'on ait connu depuis 1976. Au total, 136 000 arrivées de personnes qui étaient à première vue des réfugiés ont été enregistrées dans 19 pays d'asile, notamment le Tchad (32 400), le Bénin (25 500), l'Ouganda (24 000), le Ghana (13 600) et le Yémen (13 200).

35. Le conflit en cours dans la région du Darfour au Soudan a continué de susciter une préoccupation particulière dans la période considérée. La détérioration régulière de la situation au regard de la sécurité dans la région du Darfour et au Tchad s'est illustrée par des cas de recrutement militaire dans les camps de réfugiés à l'est du Tchad, ce qui a également entraîné le déplacement de 15 000 Tchadiens vers l'ouest du Darfour ainsi que de dizaines de milliers de Tchadiens à l'intérieur de leur propre pays. L'instabilité dans le nord de la République centrafricaine a continué de provoquer des mouvements de réfugiés vers le Tchad. Dans certaines régions de la Somalie, de la Côte-d'Ivoire et de la République démocratique du Congo, les violences ont continué de contraindre un certain nombre de gens à quitter leurs foyers. Au cours du premier semestre de 2005, environ 40 000 personnes ont fui le Togo, mais une opération de vérification effectuée récemment au Bénin et au Ghana a montré que la moitié des réfugiés étaient retournés spontanément dans leur pays ou étaient partis dans d'autres pays d'Afrique.

### **B. Personnes déplacées sur le territoire**

36. Conformément à l'initiative relative à la responsabilité modulaire lancée par le Comité permanent interorganisations, le HCR a assumé le rôle de responsable de module au niveau global pour les situations de déplacement interne liées à un conflit, en ce qui concerne la protection, la gestion et la coordination des camps et l'hébergement d'urgence. Ainsi, alors que le nombre de déplacés internes dans le monde est estimé à quelque 24 millions, les bureaux du HCR ont indiqué, à la fin de 2005, qu'environ 6,6 millions d'entre eux bénéficiaient d'une protection et d'une assistance du HCR dans 16 pays. Cela représente une augmentation de 22 % par rapport à l'année précédente, qui reflète en particulier la prise en compte de récents

déplacements de populations en Iraq (1,2 million de personnes) et en Somalie (400 000 personnes). Plusieurs pays ont signalé que le nombre de déplacés internes avait diminué, notamment le Libéria (-261 000), la Fédération de Russie (-164 000) et la Bosnie-Herzégovine (-126 500). Aucun changement notable n'a toutefois été relevé en Colombie<sup>4</sup> (plus de 2 millions de déplacés internes) et en Azerbaïdjan (près de 580 000).

37. En janvier 2006, le HCR a exercé son rôle de responsable de module en Ouganda, au Libéria, dans la République démocratique du Congo et, par la suite, en Somalie. Dans la région du Darfour au Soudan, le nombre de déplacés internes enregistrés par le HCR a atteint 842 000. Des problèmes de sécurité entravaient l'accès à ces personnes, ce qui a entraîné de graves lacunes en matière de protection. En Côte-d'Ivoire, l'accès aux personnes déplacées a été également entravé, soulignant ainsi la nécessité de veiller à maintenir un espace humanitaire. Au Timor-Leste, la situation reste très instable et l'incertitude qui règne sur le plan politique a entraîné des vagues de violence régulières, et les personnes déplacées hésitent à regagner leurs foyers. À la mi-2006 au Liban, le HCR a commencé d'assumer la responsabilité des modules de protection et d'hébergement d'urgence pendant la crise qui a entraîné le déplacement d'environ 700 000 personnes.

### **C. Rapatriement librement consenti**

38. On estime que 1,1 million de réfugiés sont rentrés de leur plein gré dans leur pays d'origine en 2005. Les plus nombreux sont ceux qui ont regagné l'Afghanistan (752 100), le Libéria (70 300), le Burundi (68 300), l'Iraq (56 200) et l'Angola (53 800).

39. Les rapatriements librement consentis ont atteint ces dernières années des niveaux exceptionnels, imputables essentiellement au retour de plus de 4,2 millions d'Afghans qui avaient trouvé refuge dans des pays voisins. En 2005, un demi-million d'Afghans sont rentrés chez eux; les retours ont été toutefois moins nombreux en 2006, et le rapatriement des 3,5 millions d'autres Afghans posera probablement des difficultés d'un autre ordre. Il faudra s'attaquer à l'insécurité dans certaines parties de l'Afghanistan et à la pauvreté des populations résidentes, et des mesures devront être prises pour gérer la poursuite des migrations transfrontalières. L'appui et la solidarité de la communauté internationale ont joué un rôle très important pour faire face à ces difficultés jusqu'à présent, et il sera tout aussi essentiel que la communauté internationale continue de s'impliquer à l'avenir dans l'aide au redressement du pays, en étroite coopération avec les États de la région. L'accord qui a été signé à Londres en janvier 2006 marque un engagement important à cet égard, et de nouveaux progrès en matière de sécurité, de gouvernance et de respect des droits de l'homme contribueront également à favoriser les retours et la réintégration.

40. Le HCR est toutefois pleinement conscient que, pour un très grand nombre de réfugiés ou de déplacés internes, le retour dans leurs foyers n'est possible que s'il existe des conditions de paix adéquates – généralement obtenues par la combinaison d'une forte volonté politique des autorités et d'une aide internationale soutenue. À Sri Lanka, l'escalade de la violence à la

---

<sup>4</sup> Le Gouvernement estime que le nombre des personnes déplacées à l'intérieur du territoire se situe entre 2,5 et 3 millions, dont environ 1,8 million sont enregistrées. Selon des organisations non gouvernementales, leur nombre pourrait atteindre 3,3 millions.

mi-2006 a entraîné de nouveaux déplacements à l'intérieur du territoire et la suspension du programme de rapatriement destiné aux réfugiés sri-lankais venus du sud de l'Inde.

41. Parmi les nouvelles opérations de rapatriement librement consenti qui ont été lancées ou étendues au cours de l'année on peut mentionner les rapatriements vers le sud du Soudan et la République démocratique du Congo. Au Libéria et au Burundi, le HCR, dont le rôle consistait auparavant à faciliter les opérations de rapatriement, leur a apporté un soutien actif dès lors qu'il considérait que les conditions étaient réunies pour permettre un retour dans la sécurité et la dignité. Toutefois, la possibilité de poursuivre les rapatriements reste particulièrement fragile lorsqu'il n'existe ni les infrastructures ni aucun moyen de gagner sa vie là où l'on revient, ce qui est le cas au sud du Soudan. Il est par conséquent essentiel de mettre en place des stratégies et d'associer les acteurs du développement suffisamment en amont pour limiter les risques d'un nouveau conflit et de nouveaux départs.

#### **D. Intégration sur place**

42. L'intégration sur place est un processus juridique, économique, social et culturel qui constitue une solution durable pour les réfugiés et peut également s'avérer bénéfique pour les populations hôtes. Le Comité exécutif a adopté en octobre 2005 la Conclusion sur l'intégration sur place, qui énonce un ensemble d'éléments propres à faciliter l'intégration dans les pays. La naturalisation est le stade ultime de l'intégration sur place. Cependant, les statistiques relatives aux réfugiés naturalisés sont limitées, notamment parce que les statistiques nationales ne font en général pas la différence parmi les personnes naturalisées entre les réfugiés et les non-réfugiés. Il ne faut donc accorder aux statistiques qu'une valeur indicative. En 2005, le HCR a été informé que des nombres significatifs de réfugiés avaient obtenu la citoyenneté dans les pays d'accueil suivants: États-Unis (58 900 de janvier à septembre), Turkménistan (10 000); Kirghizistan (3 400); Arménie (2 300); Belgique (2 300); Mexique (1 200); et Irlande (580).

#### **E. Réinstallation**

43. En 2005, environ 30 500 réfugiés ont été réinstallés avec l'aide du HCR. Les principaux bénéficiaires étaient des réfugiés de Somalie (5 900), du Libéria (4 700), du Soudan (3 200), de l'Afghanistan (3 200) et du Myanmar (2 900). Les plus grands nombres de départs à des fins de réinstallation ont été à partir du Kenya (6 800), de la Thaïlande (2 500), de la Guinée (1 900), du Ghana (1 800), et de l'Égypte (1 300). En 2005, 16 pays ont signalé l'admission de réfugiés réinstallés: il s'agit notamment des États-Unis (53 800 pendant l'exercice financier de ce pays, et y compris les regroupements familiaux); de l'Australie (11 700); du Canada (10 400); de la Suède (1 300); de la Finlande (770); de la Norvège (750); et des Pays-Bas (420).

44. Le HCR continue de promouvoir la réinstallation en tant qu'instrument de la protection internationale, solution durable et moyen de partager la charge et les responsabilités, notamment en diversifiant davantage les nationalités des réfugiés réinstallés et les pays accueillant ces réfugiés. Dans certains cas, il a appliqué une méthodologie d'aiguillage de caractère collectif. Concrètement, ces efforts ont entre autres permis la réinstallation d'urgence des réfugiés ouzbeks commencée en juillet 2005 et, autre opération encourageante, la réinstallation de plusieurs cas urgents au Maroc dans deux pays d'Europe occidentale.

## **F. Prévention et réduction des cas d'apatridie et protection des personnes apatrides**

45. Le Sénégal et la Roumanie ont adhéré à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie, ce qui porte le nombre des États parties à ces conventions à 59 et 31, respectivement. Le HCR a formulé des avis au sujet de la Convention du Conseil de l'Europe sur les moyens d'éviter l'apatridie dans le cadre de la succession d'États et de la résolution sur l'identité légale et l'apatridie adoptée par l'Organisation consultative juridique Asie-Afrique. Le HCR et l'Union interparlementaire ont publié un nouveau manuel sur la nationalité et l'apatridie à l'usage des parlementaires pour les aider à éviter les cas d'apatridie lors de révisions des lois sur la nationalité, qui présente également des cas concrets d'initiatives de ce genre. Le HCR a continué de donner des avis aux États sur la rédaction et la modification de lois sur la nationalité. Il a collaboré avec certains États en vue de prévenir la survenance de nouveaux cas d'apatridie, notamment dans le cadre de la succession d'États, et protéger les droits des personnes apatrides.

46. Dans le cadre de son mandat visant à contribuer à prévenir et réduire l'état d'apatridie, le HCR a élargi son mécanisme de collecte des données pour assurer une identification plus systématique des personnes apatrides. Selon les données disponibles, il y avait en 2005 1,5 million de personnes apatrides dans 30 pays. D'après les informations communiquées à la fin de l'année 2005, 47 pays accueillaient 2,4 millions d'apatrides, et on peut penser que ces chiffres augmenteront au fur et mesure que de nouvelles statistiques seront connues. En outre, le HCR a aidé les États à réduire le nombre de situations prolongées d'apatridie en réglant la question de la nationalité des populations apatrides se trouvant sur leur territoire.

## **G. Associer l'assistance humanitaire au développement à long terme**

47. Le HCR a continué de promouvoir et mettre en œuvre les stratégies esquissées dans le Cadre pour des solutions durables de mai 2003: Aide au développement pour les réfugiés (AIR); Rapatriement, réintégration, réhabilitation et reconstruction (les 4R); et le Développement par l'intégration sur place (DLI).

48. En 2005, l'approche des 4R a été examinée en Afghanistan, en Érythrée, en Sierra Leone et à Sri Lanka. Cette pratique guide à présent la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes de rapatriement librement consenti en République démocratique du Congo, au Libéria, en Somalie et dans le sud du Soudan, complétée par l'évaluation participative fondée sur l'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité afin d'inciter encore davantage les réfugiés à s'investir activement dans la reconstruction de leur vie et de leur environnement. S'agissant des stratégies relatives aux moyens de subsistance, le HCR a constitué des réseaux et recherché des partenariats pour accroître les possibilités dans ce domaine, notamment en ce qui concerne l'emploi des jeunes et les mécanismes de microcrédit. Il n'en reste pas moins que, dans certaines situations, la lenteur de la mise en œuvre des initiatives de réhabilitation et de reconstruction menace la viabilité de la réintégration des personnes rapatriées.

49. Dans le même esprit, des efforts particuliers ont été faits pour intégrer une approche d'autosuffisance dans les programmes d'assistance. En Équateur par exemple, un programme d'aide au développement pour les réfugiés (DAR) a été mis en place dans les régions qui

accueillent des réfugiés colombiens conformément à la Déclaration et au Plan d'action de Mexico de 2004. En Afrique, une évaluation de l'initiative concernant la Zambie, destinée à inciter les donateurs et les partenaires du développement à contribuer au développement des régions d'accueil des réfugiés dans la partie ouest du pays, a été achevée et sera publiée vers la fin de l'année 2006. On envisage aussi la mise en place de stratégies sur l'autosuffisance et les moyens de subsistance des réfugiés, des personnes déplacées dans leur propre pays (PDI) et des rapatriés dans d'autres pays africains, dont la République-Unie de Tanzanie et le Tchad dans sa partie sud, et plusieurs pays d'Europe orientale.

## **H. Priorités mondiales et réponses aux problèmes opérationnels**

### *Recenser et évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des priorités et des objectifs stratégiques au niveau mondial*

50. Les normes et indicateurs font partie des systèmes et des outils élaborés par le HCR pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels et améliorer la présentation des résultats. La deuxième édition du guide pratique sur les directives en matière d'évaluation comprend des indicateurs supplémentaires, en particulier sur la situation des réfugiés rapatriés et des réfugiés en milieu urbain, et le HCR continuera de s'appuyer sur ce cadre pour présenter des informations axées sur les résultats. Le rapport annuel sur les activités de protection a été remanié afin de mieux rendre compte des données de base relatives à la protection des demandeurs d'asile, des réfugiés, des personnes déplacées, des personnes rapatriées, et des apatrides.

### *Enregistrement*

51. Le logiciel d'enregistrement «proGres» mis au point par le HCR est maintenant utilisé sur plus de 120 sites situés dans plus de 40 pays. Le travail se poursuit afin d'intégrer les principales activités d'enregistrement dans les opérations de terrain, y compris le système biométrique, la délivrance de documents d'identité et l'élaboration de rapports normalisés, pour améliorer la protection et favoriser les solutions durables.

### *Femmes et enfants réfugiés, développement communautaire et éducation*

52. En 2005, le HCR a continué de mettre l'accent sur la mise en œuvre du plan d'action visant à remédier aux problèmes mis en évidence par les trois évaluations sur les femmes réfugiées, les enfants réfugiés et le rôle des services communautaires en suivant une double approche fondée sur l'intégration et les actions ciblées afin d'aider les groupes victimes de discrimination. D'ici la fin de l'année 2006, plus de 90 pays devraient participer au projet sur l'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité (AGDM). L'une des composantes de cette stratégie d'intégration des critères porte sur la création d'un cadre d'obligation redditionnelle incluant un mécanisme de présentation de l'information selon lequel les hauts responsables remettraient des rapports clairs sur les actions menées pour instaurer des conditions propices à l'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité; la prévention et la réponse à la violence sexuelle et sexiste; l'égalité des sexes; et les droits des enfants. Cette démarche sera complétée par une recherche participative à laquelle seront parties prenantes les garçons et filles réfugiés et rapatriés.

53. En juin 2006, le Comité permanent a encouragé le HCR à renforcer sa coopération avec les institutions de protection de l'enfant afin d'élaborer une conception commune et d'assurer la protection des enfants dans toutes les opérations.

54. La mise en œuvre des politiques du HCR en matière d'éducation a été renforcée en 2005 au moyen d'ateliers régionaux sur l'application des lignes directrices sur le terrain et de partenariats stratégiques sur l'éducation (INSPIRE) en Colombie, et sur l'éducation et l'approche communautaire au Sénégal. Le HCR encourage la création de comités d'éducation nationaux pour favoriser l'accès des réfugiés à un enseignement de qualité. Un millier d'étudiants continuent de recevoir des bourses universitaires dans le cadre de l'Initiative académique allemande Albert Einstein pour les réfugiés (DAFI).

#### *Nutrition*

55. Pour lutter contre la malnutrition aiguë et les carences en micronutriments qui gagnent du terrain parmi les enfants et les femmes réfugiés, le HCR collabore avec le Programme alimentaire mondial pour réduire les taux de malnutrition aiguë à moins de 10 % (exprimés en Z-score<sup>5</sup>). En juin 2006, le Comité permanent a adopté une décision encourageant le HCR à poursuivre ses efforts pour parvenir à des normes acceptables en ce qui concerne la nutrition et la santé des réfugiés et demandant que toutes les personnes relevant de la compétence du HCR bénéficient des initiatives nationales, régionales et internationales pertinentes, telles que l'Initiative visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants.

#### *Préoccupations en matière d'environnement*

56. Parmi les efforts déployés pour intégrer les questions concernant l'environnement dans les opérations sur le terrain, conformément aux Principes directeurs du HCR sur l'environnement, révisés en 2005, on peut citer l'élaboration de manuels sur la foresterie, le bétail et l'agriculture durable. Des mesures seront prises pour faire en sorte que les opérations de rapatriement en Afrique s'accompagnent de stratégies de réhabilitation spécifiques aux pays, en partenariat avec les autorités nationales, les ONG, l'Union mondiale pour la nature, ONU-Habitat, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'autres institutions intéressées.

#### *VIH/sida*

57. L'année passée, le HCR a introduit un mécanisme de planification destiné à ce que le VIH soit considéré comme une question transversale dans l'élaboration des programmes, et il a créé une unité VIH distincte en renforcement de ses programmes sur le sida en Afrique et en Asie. Depuis qu'il est un coparrain de l'ONUSIDA, le HCR a resserré ses liens de partenariat avec plusieurs des institutions des Nations Unies et ONG. En mars 2006, le Comité permanent a adopté une décision dans laquelle il approuve les recommandations de l'Équipe de travail mondiale sur l'amélioration de la coordination sur le sida entre les institutions multilatérales et les donateurs internationaux ainsi que toutes les décisions connexes du Comité de coordination du programme.

---

<sup>5</sup> Le Z-score est utilisé pour évaluer et analyser des variables telles que la taille et le poids dans le cadre d'une enquête nutritionnelle.

## **VI. Coordination et partenariats**

58. Cette partie du rapport porte sur certains aspects essentiels des activités menées par le Haut-Commissariat en partenariat avec les organes de coordination du système des Nations Unies, les organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres partenariats bilatéraux.

### **A. Organes de coordination au sein du système des Nations Unies**

59. Le HCR soutient activement les initiatives actuelles sur la réforme du système des Nations Unies et l'amélioration de la capacité de la réponse humanitaire à l'échelle mondiale. En particulier il a participé à des discussions sur les questions de politique et de mise en œuvre, notamment en ce qui concerne la paix et la sécurité, la cohérence dans l'ensemble du système et le développement et le renforcement des systèmes de coordonnateur résident et de coordonnateur humanitaire. Dans le cadre du Groupe d'experts de haut niveau du Secrétaire général sur la cohérence à l'échelle du système, le HCR s'intéresse particulièrement à des questions telles que la transition de l'aide au développement et le système du coordonnateur résident. Il participe également à la Commission sur l'établissement de la paix dont les travaux devraient être très importants pour assurer l'intégration durable des réfugiés rapatriés et des populations déplacées à l'intérieur de leur pays.

60. Avec le soutien, les conseils et les encouragements du Comité exécutif, le Haut-Commissariat a contribué à la conception et à la mise en pratique de l'approche de responsabilité modulaire interinstitutionnelle, et a accepté de jouer le rôle de chef de file dans le domaine de la protection, de la coordination et de l'administration des camps et de l'hébergement d'urgence en ce qui concerne les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays du fait d'un conflit.

61. Le HCR n'a cessé de participer activement à d'autres organismes clefs de coordination, tels le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) et ses organes subsidiaires, le Comité de haut niveau chargé des programmes et le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion, le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Comité exécutif pour les affaires humanitaires. En coopération avec les coparrains de l'ONUSIDA et d'autres partenaires, il a continué de lutter contre le VIH et le sida parmi les réfugiés et d'autres personnes relevant de sa compétence, et de veiller à ce que les personnes relevant de sa compétence bénéficient des politiques et programmes nationaux et régionaux mis en place dans les pays d'accueil. Il a en outre étroitement collaboré avec le système commun des Nations Unies dans la mise en place d'un programme structuré conjoint concernant la question du VIH/sida sur le lieu de travail. Le HCR continue d'assumer le rôle de secrétariat du sous-groupe des Nations Unies sur la réponse humanitaire et le redressement après un conflit dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) de l'Union africaine.

## **B. Partenariats bilatéraux**

62. Grâce aux collaborations bilatérales, les interventions du HCR sont plus efficaces dans des secteurs comme la sécurité alimentaire et la nutrition (avec le Programme alimentaire mondial); la défense des droits de l'homme (avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Conseil des droits de l'homme nouvellement constitué); les actions de plaidoyer contre les mesures d'asile restrictives prises pour faire face aux risques perçus du terrorisme (avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime); les droits des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (avec le représentant du Secrétaire général pour les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays); et en ce qui concerne les liens entre l'asile et les migrations (avec l'OIM). Il faut en outre mentionner que le HCR établit dans de nombreuses situations des partenariats avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale du Travail, l'UNICEF, les Volontaires des Nations Unies, ainsi qu'avec le CICR et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

## **C. Organisations non gouvernementales**

63. Le partenariat entre le HCR et les organisations non gouvernementales (ONG) continue d'évoluer vers une collaboration plus large et une participation active des ONG dans les phases d'étude initiale, de planification, d'exécution et d'évaluation, ainsi que dans la révision de principes directeurs et politiques. En 2005, plus de 20 % du budget du Haut-Commissariat est allé à des partenariats avec près de 650 ONG, dont 80 % d'ONG nationales. L'essentiel de ces fonds ont été affectés à l'éducation, à l'assistance et à la protection juridique, à la santé et à la nutrition, aux abris ou à d'autres infrastructures, aux services communautaires et au transport ou à la logistique.

# **VII. Gestion et contrôle des programmes**

## **A. Gestion financière**

64. La gestion financière est rendue difficile par une constante variation des demandes d'assistance, en particulier dans les situations d'urgence; l'imprévisibilité du montant des contributions volontaires; et l'insuffisance chronique du financement des budgets approuvés. Les difficultés rencontrées en matière de contrôle et de gestion financière sont encore aggravées lorsque, comme ce fut le cas en 2005, les marchés de devises sont volatils. Dans ce contexte, le Haut-Commissariat a adopté une attitude prudente dans la prévision des recettes, des dépenses et des soldes des fonds pendant tout l'exercice financier. Il a parallèlement mis au point de nouveaux outils de projection et de gestion financière permettant d'analyser l'évolution des coûts dans le passé et d'établir des projections concernant les recettes et les dépenses à venir ainsi que les risques afférents.

65. D'un point de vue financier, 2005 a été l'année la plus difficile depuis l'introduction du budget unifié en 2000. L'écart entre le total des fonds prévus dans le programme annuel de 2005 et le budget approuvé par le Comité exécutif s'est élevé à 102,2 millions de dollars des États-Unis, contre 28,9 millions de dollars en 2004, ce qui a eu malheureusement pour conséquence que 78 millions de dollars n'ont pu être affectés aux activités prévues.

66. Au début de l'année 2005, afin de faire face à d'éventuels déficits dans le programme annuel, le pouvoir d'approbation des dépenses inscrites dans les budgets-programmes a été réduit, et les dépenses d'administration autres que les dépenses de personnel ont été «plafonnées» encore davantage. Néanmoins, ces premières mesures n'ont pas suffi à compenser les pertes de change. Tout en cherchant résolument à éviter que les bénéficiaires ne subissent les conséquences de cette situation, au dernier trimestre de l'année, la direction a de nouveau réduit le pouvoir d'approbation des dépenses aussi bien au siège que sur le terrain. Bien que le HCR ait fini l'année en ayant dû emprunter 12 millions de dollars des États-Unis au Fonds de roulement et de garantie, avec un report de fonds affectés de 9 millions de dollars des États-Unis, le déficit net pour 2005 a finalement été ramené à 3 millions de dollars des États-Unis.

67. Le budget des programmes supplémentaires a été de près de 50 % supérieur à celui de 2004 parce que beaucoup plus de situations ont nécessité la création d'un programme supplémentaire en 2005. Parmi les nouveaux et principaux programmes supplémentaires en 2005, on peut citer: l'aide d'urgence aux réfugiés soudanais dans l'est du Tchad et au Darfour; l'aide d'urgence après le tsunami dans l'océan Indien; l'opération en Iraq; le rapatriement et la réintégration des réfugiés burundais; le retour et la réintégration des réfugiés soudanais dans le sud du Soudan; le tremblement de terre en Asie du Sud; et l'opération pour l'instauration de mesures de confiance au Sahara occidental HCR/MINURSO.

68. Le total des recettes pour 2005 a été tout juste supérieur à 1 milliard 216 millions de dollars des États-Unis. Les contributions et les recettes accessoires (notamment un report de 2004) ont représenté 843,6 millions de dollars du budget du programme annuel et 317,2 millions de dollars des budgets des programmes supplémentaires. L'allocation du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies s'est élevée à 39,3 millions de dollars et les crédits pour les administrateurs auxiliaires à 16,1 millions de dollars. Au total, les dépenses de 2005 ont atteint 1 141 600 000, comme indiqué dans le tableau 2. Ventilées par région et par type d'assistance, ce sont les dépenses effectuées en Afrique qui ont été les plus élevées en 2005 (environ 529 millions de dollars), suivies de celles du CASWANAME (environ 165 millions de dollars).

## **B. Contrôle et vérification des comptes**

### *Service de vérification des comptes relevant du Bureau des services de contrôle interne de l'ONU*

69. Au cours de la période comprise entre le 1<sup>er</sup> juillet 2005 et le 30 juin 2006, le service de vérification des comptes relevant du Bureau des services de contrôle interne de l'ONU (BSCI) a audité des opérations et des activités d'un montant de 172 millions de dollars des États-Unis. Le BSCI a aussi procédé à l'audit des mécanismes et activités concernant plus de 20 opérations du HCR sur le terrain et plusieurs unités au siège.

70. Le BSCI maintient son système de notation pour évaluer l'efficacité de l'application des principaux contrôles internes dans les opérations qui font l'objet d'un audit. Cela facilite l'analyse comparative entre les opérations dans les divers pays, donne à la direction l'assurance que les activités sont bien ou convenablement gérées, et aide à déceler les opérations appelant sans attendre des mesures correctives. Depuis 2005, suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, tous les audits donnant une note inférieure à la moyenne

ou insuffisante sont portés à l'attention du Comité de surveillance, les défaillances principales et les risques potentiels étant ainsi mis en évidence. Avec l'aide de consultants externes, le HCR a mis en place un cadre de gestion des risques, qui servira de base à l'élaboration d'un plan d'audit sur les risques relatif aux activités du HCR à partir de 2008.

### *Inspections et enquêtes*

71. En novembre 2005, le Haut-Commissaire a publié un mandat révisé sur le rôle, les fonctions et le mode opératoire du Bureau de l'inspecteur général, constituant une nouvelle charte dont le but est de renforcer les dispositions qui garantissent l'indépendance du Bureau; d'instaurer une politique de plus grande diffusion des rapports d'inspection; et de renouveler les politiques et procédures opérationnelles du Bureau à la lumière des instructions administratives récentes émises par le Secrétaire général. En outre, un mémorandum d'accord a été conclu avec le BSCI dans le but spécifique de renforcer la coopération et la collaboration dans la conduite des inspections et des enquêtes. Le Bureau de l'inspecteur général a poursuivi ses efforts pour accroître sa capacité d'investigation grâce à la formation de 80 fonctionnaires du HCR dans le cadre du Programme de formation aux investigations en 2005.

### **C. Évaluation et analyse de la politique générale**

72. Un Service de l'élaboration de la politique générale et de l'évaluation a été créé en 2006 pour remplacer l'ancien groupe chargé de l'évaluation et de l'analyse de la politique générale. Ce service sera chargé de l'élaboration de la politique générale, mais aussi de la conception, de la mise au point et de l'exécution des activités d'évaluation du HCR. Une version révisée de la politique d'évaluation du HCR tiendra compte des normes et règles d'évaluation adoptées par le Groupe des Nations Unies – interinstitutions – chargé de l'évaluation.

### **D. Obligation de rendre des comptes sur la réalisation des objectifs**

73. Au cours de la période considérée, des efforts notables ont été faits afin d'améliorer les résultats du HCR et la responsabilisation. Au début de l'année 2006, le HCR a engagé un examen global tant des opérations organisées au siège que de celles menées à l'extérieur sous la direction d'un Directeur pour le changement de structure et de gestion, et pris des mesures pour établir une gestion, un budget et un système de présentation de rapports basés sur les résultats, et renforcer les opérations sur le terrain. Le HCR a beaucoup progressé dans l'élaboration d'un outil informatique visant à institutionnaliser la gestion basée sur les résultats: le logiciel d'appui à la gestion des opérations (OMSS) reliera les plans opérationnels aux niveaux national, régional et stratégique. Il sera tout à fait intégré à la base de données PeopleSoft et au logiciel du projet Profile afin que les données d'enregistrement servent de base à la planification des programmes.

74. Des efforts ont également été déployés sur les points suivants: déplacement du processus de décision relatif à l'attribution des ressources vers le point d'exécution sur le terrain et simplification des procédures et de la présentation des rapports; nouvelles stratégies de gestion du personnel; avancement du Projet de renouvellement des systèmes de gestion (MSRP); élaboration de mesures visant à renforcer le contrôle et la responsabilisation au sein du HCR; et restructuration du Département de la protection internationale et de la Division de l'appui opérationnel afin qu'ils accordent une plus grande attention et un meilleur appui aux opérations de terrain.

75. En juin 2006, le Directeur pour le changement de structure et de gestion a rendu compte devant le Comité permanent des faits nouveaux intervenus dans le cadre du processus de réforme qui vise à mettre la gestion des effectifs, les processus et les structures en adéquation avec les besoins et les défis actuels. Un plan-cadre et un budget seront soumis en septembre 2006, accompagnés d'une évaluation de l'effet des mesures prévues tant sur les bénéficiaires que sur le personnel.

### *Gestion de l'information*

76. La Division des systèmes et des technologies de l'information (DSTI) a commencé à mettre en œuvre le Plan stratégique en matière d'information et de communication qu'elle avait adopté pour réaliser des économies de coût en optimisant l'infrastructure informatique du HCR et en améliorant la qualité du service aux utilisateurs.

77. Après que les éléments Finance et Chaîne d'approvisionnement du MSRP ont été introduits avec succès au siège, l'équipe a commencé à déployer progressivement le système dans les bureaux extérieurs. Dans le même temps, ont été achevées la conception et la mise en place des modules relatifs à la gestion des ressources humaines et aux états de paie (*global payroll*) et le nouveau système Ressources humaines devrait entrer en service au cours de l'année 2006. L'hébergement du MSRP a été transféré au Centre international de calcul des Nations Unies, ce qui a permis de réaliser des économies substantielles et d'obtenir un service de meilleure qualité.

78. Dans le cadre de l'appui aux bureaux extérieurs, une aide a été apportée au déploiement du système d'enregistrement du projet Profile: plus de 5 millions de réfugiés sont maintenant enregistrés dans la base de données «proGres», ce qui permet au HCR d'appliquer de nouvelles normes d'enregistrement, d'améliorer les activités de protection et de perfectionner leur contrôle et la présentation des rapports.

## **VIII. Conclusion**

79. Comme en témoigne le présent rapport, le HCR est déterminé à s'acquitter de ses obligations essentielles avec toujours plus d'efficacité et à relever les nouveaux défis dans un environnement opérationnel en constante évolution. Dans cette perspective, il soutient fermement l'approche de responsabilité modulaire qui permet de faire face aux situations de déplacement interne avec une plus grande prévisibilité et des réformes ont été amorcées par le Haut-Commissaire au plan de la structure et de la gestion. Le but ultime est d'accroître la part des ressources du HCR consacrée aux opérations sur le terrain et d'améliorer la qualité des moyens de subsistance, de la protection et des autres services assurés aux réfugiés et aux autres personnes relevant de la compétence du Haut-Commissariat. La participation des bénéficiaires dans l'identification des besoins et la conception des programmes reste capitale, tout comme la mise en place d'une stratégie des ressources humaines faisant une large place à la gestion de la qualité des opérations et au comportement du personnel, ainsi qu'aux mécanismes de responsabilisation. La protection demeure au cœur de l'activité du HCR, mais elle dépend aussi d'un travail d'équipe et d'un réel partenariat avec un ensemble d'acteurs, dont les bénéficiaires eux-mêmes, et du soutien sans faille de la communauté internationale.

**Tableau 1**

**Réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées à l'intérieur d'un pays protégées ou assistées par le HCR, rapatriés (réfugiés et personnes déplacées à l'intérieur d'un pays), personnes apatrides et autres personnes relevant de la compétence du HCR par région ou pays d'asile (fin 2005)**

Les données sont provisoires et sujettes à modification. Situation au 2 juin 2006

Région/Pays/Territoire <sup>1</sup>	Réfugiés <sup>2</sup>	Demandeurs d'asile <sup>3</sup>	Réfugiés rapatriés <sup>4</sup>	Personnes déplacées à l'intérieur d'un pays <sup>5</sup>	Personnes déplacées à l'intérieur d'un pays rapatriées <sup>6</sup>	Personnes apatrides <sup>7</sup>	Divers <sup>8</sup>	Total
Bénin	30 294	1 695	–	–	–	–	–	31 989
Burkina Faso	511	784	–	–	–	–	–	1 295
Cameroun	52 042	6 766	–	–	–	–	–	58 808
Côte d'Ivoire	41 627	2 443	2	38 039	–	–	–	82 111
Gambie	7 330	602	–	–	–	–	–	7 932
Ghana	53 537	5 496	1	–	–	–	–	59 034
Guinée	63 525	3 808	3	–	–	–	–	67 336
Guinée Bissau	7 616	166	–	–	–	–	–	7 782
Libéria	10 168	29	70 288	237 822	260 744	–	34	579 085
Mali	11 233	1 833	–	–	–	–	–	13 066
Niger	301	48	–	–	–	–	–	349
Nigéria	9 019	420	7 401	–	–	–	3 000	19 840
Sénégal	20 712	2 629	–	–	–	–	–	23 341
Sierra Leone	59 965	177	210	–	–	–	–	60 352
Togo	9 297	420	3	3 000	6 000	–	–	18 710
<b>Total Afrique de l'Ouest</b>	<b>377 167</b>	<b>27 316</b>	<b>77 908</b>	<b>278 861</b>	<b>266 744</b>	–	<b>3 034</b>	<b>1 031 030</b>
Djibouti	10 456	19	–	–	–	–	–	10 475
Érythrée	4 418	1 591	1	–	–	–	31	6 041
Éthiopie	100 817	209	147	–	–	–	–	101 173
Kenya	251 271	16 640	–	–	–	–	–	267 731
Ouganda	257 256	1 809	24	–	–	–	–	259 089
Somalie	493	98	11 952	400 00	–	–	–	412 543
Soudan	147 256	4 425	18 525	841 946	–	–	36 110	1 048 262
<b>Total Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique</b>	<b>771 967</b>	<b>24 611</b>	<b>30 649</b>	<b>1 241 946</b>	–	–	<b>36 141</b>	<b>2 105 314</b>
Burundi	20 681	19 900	68 248	11 500	–	–	–	120 329
Congo	66 075	3 486	346	–	–	–	–	69 907
Gabon	8 545	4 843	–	–	–	–	–	13 388
Guinée équatoriale	–	–	–	–	–	–	–	–
Rép. centrafricaine	24 569	1 960	74	–	–	–	–	26 603
Rép. dém. du Congo	204 341	138	39 050	–	–	–	–	243 529
Rép.-Unie de Tanzanie	548 824	307	–	–	–	–	–	549 131
Rwanda	45 206	4 301	9 854	–	–	–	–	59 361
Sao Tomé-et-Principe	–	–	–	–	–	–	–	–
Tchad	275 412	68	1 447	–	–	–	–	276 927
<b>Total Afrique centrale et région des Grands Lacs</b>	<b>1 193 653</b>	<b>35 003</b>	<b>119 019</b>	<b>11 500</b>	–	–	–	<b>1 359 175</b>

Région/Pays/Territoire <sup>1</sup>	Réfugiés <sup>2</sup>	Demandeurs d'asile <sup>3</sup>	Réfugiés rapatriés <sup>4</sup>	Personnes déplacées à l'intérieur d'un pays <sup>5</sup>	Personnes déplacées à l'intérieur d'un pays rapatriées <sup>6</sup>	Personnes apatrides <sup>7</sup>	Divers <sup>8</sup>	Total
Afrique du Sud	29 714	140 095	–	–	–	–	–	<b>169 809</b>
Angola	13 984	885	53 771	–	–	–	–	<b>68 640</b>
Botswana	3 109	47	–	–	–	–	–	<b>3 156</b>
Comores	1	–	–	–	–	–	–	<b>1</b>
Lesotho	–	–	–	–	–	–	–	–
Madagascar	–	–	–	–	–	–	–	–
Malawi	4 240	5 331	–	–	–	–	–	<b>9 571</b>
Maurice	–	–	–	–	–	–	–	–
Mozambique	1 954	4 015	–	–	–	–	–	<b>5 969</b>
Namibie	5 307	1 073	53	–	–	–	–	<b>6 433</b>
Swaziland	760	256	–	–	–	–	–	<b>1 046</b>
Zambie	155 718	146	–	–	–	–	–	<b>155 864</b>
Zimbabwe	13 850	118	–	–	–	–	–	<b>13 968</b>
<b>Total Afrique australe</b>	<b>228 637</b>	<b>151 966</b>	<b>53 824</b>	–	–	–	–	<b>434 427</b>
<b>Total Afrique</b>	<b>2 571 424</b>	<b>238 896</b>	<b>281 400</b>	<b>1 532 307</b>	<b>266 744</b>	–	<b>39 175</b>	<b>4 929 946</b>
Afghanistan	32	14	752 084	142 505	17 044	–	–	<b>911 679</b>
Algérie <sup>9</sup>	94 101	306	1	–	–	–	–	<b>94 408</b>
Arabie saoudite	240 701	212	–	–	–	70 000	–	<b>310 913</b>
Bahreïn	–	15	–	–	–	–	–	<b>15</b>
Égypte	88 946	11 005	–	–	–	96	–	<b>100 047</b>
Émirats arabes unis	104	79	–	–	–	–	–	<b>183</b>
Iran (Rép. islamique d')	716 403	140	68	–	–	–	–	<b>716 611</b>
Iraq	50 177	1 948	56 155	1 200 000	196 000	130 000	–	<b>1 634 280</b>
Israël	609	939	–	–	–	–	–	<b>1 548</b>
Jamahiriyah arabe libyenne <sup>10</sup>	12 166	200	–	–	–	–	–	<b>12 366</b>
Jordanie	965	16 570	–	–	–	9	–	<b>17 544</b>
Kazakhstan <sup>11</sup>	7 265	65	–	–	–	50 576	–	<b>57 906</b>
Kirghizistan	2 598	498	–	–	–	100 000	–	<b>103 096</b>
Koweït	1 523	203	–	–	–	80 000	21 000	<b>102 726</b>
Liban	1 078	1 450	–	–	–	–	19	<b>2 547</b>
Mauritanie	632	92	–	–	–	–	29 500	<b>30 224</b>
Maroc	219	1 843	–	–	–	4	–	<b>2 066</b>
Oman	7	4	–	–	–	–	–	<b>11</b>
Ouzbékistan	43 950	587	–	–	–	–	–	<b>44 537</b>
Pakistan <sup>12</sup>	1 084 694	3 426	1	–	–	–	–	<b>1 088 121</b>
Qatar	46	28	–	–	–	–	–	<b>74</b>
Rép. arabe syrienne <sup>13</sup>	26 089	1 898	19	–	–	300 000	–	<b>328 006</b>
Tadjikistan	1 018	22	40	–	–	–	–	<b>1 080</b>
Territoire palestinien occupé	–	–	3	–	–	–	–	<b>3</b>
Tunisie	87	26	–	–	–	–	–	<b>113</b>
Turkménistan	11 963	2	–	–	–	–	–	<b>11 965</b>
Yémen	81 937	798	6	–	–	–	–	<b>82 741</b>
<b>Total CASWANANE</b>	<b>2 467 310</b>	<b>42 370</b>	<b>808 377</b>	<b>1 342 505</b>	<b>213 044</b>	<b>730 685</b>	<b>50 519</b>	<b>5 654 810</b>

Région/Pays/Territoire <sup>1</sup>	Réfugiés <sup>2</sup>	Demandeurs d'asile <sup>3</sup>	Réfugiés rapatriés <sup>4</sup>	Personnes déplacées à l'intérieur d'un pays <sup>5</sup>	Personnes déplacées à l'intérieur d'un pays rapatriées <sup>6</sup>	Personnes apatrides <sup>7</sup>	Divers <sup>8</sup>	Total
Australie	64 964	1 822	–	–	–	–	–	66 786
Bangladesh	21 098	58	–	–	–	250 000	–	271 156
Cambodge	127	68	–	–	–	–	31	226
Chine	301 041	84	–	–	–	–	–	301 125
Hong Kong (RAS), Chine	1 934	1 097	–	–	–	–	–	3 031
Inde	139 283	303	–	–	–	–	–	139 586
Indonésie	89	58	135	–	–	–	246	528
Japon	1 941	533	–	–	–	–	–	2 474
Malaisie	33 693	10 838	–	–	–	–	61 552	106 083
Mongolie	–	2	–	–	–	581	–	583
Myanmar	–	–	92	–	–	236 495	–	236 587
Népal	126 436	1 272	–	–	–	400 000	10 928	538 636
Nouvelle-Zélande	5 307	396	–	–	–	–	–	5 703
Papouasie-Nouvelle-Guinée	9 999	4	–	–	–	–	–	10 003
Philippines	96	42	–	–	–	–	766	904
Rép. de Corée	69	519	–	–	–	–	–	588
Rép. dém. pop. lao	–	–	–	–	–	–	–	–
Singapour	3	1	–	–	–	–	–	4
Sri Lanka	106	121	2 700	324 699	27 185	–	–	354 811
Thaïlande	117 053	32 163	–	–	–	–	135	149 351
Timor-Leste	3	10	–	–	–	–	–	13
Viet Nam	2 357	–	179	–	–	15 000	–	17 536
<b>Total Asie et Pacifique</b>	<b>825 599</b>	<b>49 391</b>	<b>3 106</b>	<b>324 699</b>	<b>27 185</b>	<b>902 076</b>	<b>73 658</b>	<b>2 205 714</b>
Albanie	56	35	–	–	–	–	–	91
Allemagne <sup>14</sup>	700 016	71 624	–	–	–	9 476	–	781 116
Arménie	219 550	70	–	–	–	–	–	219 620
Autriche	21 230	40 710	–	–	–	500	–	62 440
Azerbaïdjan	3 004	115	1	578 545	–	2 300	327	584 292
Bélarus	725	56	–	–	–	9 983	2 414	13 178
Belgique	15 282	18 913	–	–	–	237	–	34 432
Bosnie-Herzégovine	10 568	215	1 273	182 747	5 164	–	–	199 967
Bulgarie	4 413	805	–	–	–	–	–	5 218
Chypre	701	13 067	–	–	–	1	–	13 769
Croatie	2 927	8	5 261	4 804	2 736	20	–	15 756
Danemark	44 374	509	–	–	–	446	–	45 329
Espagne	5 374	–	–	–	–	18	–	5 392
Estonie <sup>15</sup>	7	8	–	–	–	136 000	–	136 015
Ex-Rép. youg. de Macédoine	1 274	723	–	–	–	2 200	123	4 320
Fédération de Russie <sup>16</sup>	1 523	292	162	170 544	1 677	71 155	237 676	483 029
Finlande	11 809	–	–	–	–	726	–	12 535
France	137 316	11 700	–	–	–	835	–	149 851
Géorgie	2 497	8	41	234 249	398	1 289	–	238 482
Grèce	2 390	8 867	–	–	–	–	3 000	14 257
Hongrie	8 046	684	–	–	–	49	–	8 779

Région/Pays/Territoire <sup>1</sup>	Réfugiés <sup>2</sup>	Demandeurs d'asile <sup>3</sup>	Réfugiés rapatriés <sup>4</sup>	Personnes déplacées à l'intérieur d'un pays <sup>5</sup>	Personnes déplacées à l'intérieur d'un pays rapatriées <sup>6</sup>	Personnes apatrides <sup>7</sup>	Divers <sup>8</sup>	Total
Islande	293	29	–	–	–	53	–	375
Irlande	7 113	2 414	–	–	–	–	–	9 527
Italie	20 675	–	–	–	–	886	–	21 561
Lettonie <sup>17</sup>	11	9	–	–	–	418 638	–	418 658
Liechtenstein	150	60	–	–	–	–	–	210
Lituanie	531	55	–	–	–	8 708	–	9 294
Luxembourg	1 822	–	–	–	–	–	–	1 822
Malte	1 939	149	–	–	–	–	–	2 088
Norvège	43 034	–	–	–	–	941	–	43 975
Pays-Bas	118 189	14 664	–	–	–	6 500	–	139 353
Pologne	4 604	1 627	–	–	–	74	–	6 305
Portugal	363	–	–	–	–	–	–	363
Rép. de Moldova	84	148	–	–	–	1 530	–	1 762
Rép. tchèque	1 802	924	–	–	–	–	–	2 726
Roumanie	2 056	264	–	–	–	400	–	2 720
Royaume-Uni	293 459	13 400	–	–	–	205	–	307 064
Serbie-et-Monténégro	148 264	33	5 828	246 391	2 482	–	85 000	487 998
Slovaquie	368	2 707	–	–	–	–	–	3 075
Slovénie	251	185	–	–	–	445	–	881
Suède	74 915	15 702	–	–	–	5 299	–	95 916
Suisse	48 030	14 428	–	–	–	28	–	62 486
Turquie	2 399	4 872	21	–	–	–	1 400	8 692
Ukraine <sup>18</sup>	2 346	1 617	1	–	–	70 077	2 809	76 851
<b>Total Europe</b>	<b>1 965 780</b>	<b>241 697</b>	<b>12 588</b>	<b>1 417 280</b>	<b>12 457</b>	<b>749 019</b>	<b>332 749</b>	<b>4 731 570</b>
Argentine	3 074	825	–	–	–	–	–	3 899
Belize	624	14	–	–	–	–	–	638
Bolivie	535	3	–	–	–	–	–	538
Brésil	3 458	195	–	–	–	91	4 000	7 744
Canada	147 171	20 552	–	–	–	–	–	167 723
Chili	806	107	–	–	–	–	–	913
Colombie	155	41	5	2 000 000	–	9	–	2 000 210
Costa Rica <sup>19</sup>	11 253	223	–	–	–	–	–	11 476
Cuba	706	32	1	–	–	–	–	739
Équateur	10 063	2 489	–	–	–	–	250 000	262 552
États-Unis <sup>20</sup>	379 340	169 743	–	–	–	–	–	549 083
El Salvador	49	1	–	–	–	–	–	50
Guatemala	391	3	–	–	–	–	–	394
Haïti	–	–	–	–	–	–	–	–
Honduras	22	50	–	–	–	–	–	72
Mexique	3 229	161	–	–	–	–	–	3 390
Nicaragua	227	1	44	–	–	–	–	272
Panama	1 730	433	–	–	–	6	10 265	12 434
Paraguay	50	8	–	–	–	–	–	58
Pérou	848	336	3	–	–	–	–	1 187

Région/Pays/Territoire <sup>1</sup>	Réfugiés <sup>2</sup>	Demandeurs d'asile <sup>3</sup>	Réfugiés rapatriés <sup>4</sup>	Personnes déplacées à l'intérieur d'un pays <sup>5</sup>	Personnes déplacées à l'intérieur d'un pays rapatriées <sup>6</sup>	Personnes apatrides <sup>7</sup>	Divers <sup>8</sup>	Total
Suriname	–	–	–	–	–	–	–	–
Uruguay	121	9	–	–	–	–	–	130
Venezuela (Rép. bolivarienne du)	408	5 912	–	–	–	–	200 000	206 320
<b>Total pour les Amériques</b>	<b>564 260</b>	<b>201 138</b>	<b>53</b>	<b>2 000 000</b>	–	<b>106</b>	<b>464 265</b>	<b>3 229 822</b>
Divers	–	–	20	–	–	–	–	20
<b>Total général</b>	<b>8 394 373</b>	<b>773 492</b>	<b>1 105 524</b>	<b>6 616 791</b>	<b>519 430</b>	<b>2 381 886</b>	<b>960 366</b>	<b>20 751 862</b>

### Tableau 1. Notes

Les données sont en général fournies par les Gouvernements, sur la base de leurs propres définitions et méthodes de collecte de données. Un tiret (–) signifie que la valeur est zéro, non disponible ou sans objet.

<sup>1</sup> Région et pays ou territoire d'asile ou de résidence couverts par le HCR. En l'absence de données fournies par les Gouvernements, le HCR a estimé la population réfugiée dans la plupart des pays industrialisés sur la base des arrivées récentes et de l'identification des demandeurs d'asile. Pour le Canada, les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, les estimations ont été faites sur la base des arrivées ou de l'identification au cours des cinq dernières années, tandis que pour la plupart des pays d'Europe les estimations portent sur une période de 10 ans. Ces périodes reflètent les différents taux de naturalisation des réfugiés.

<sup>2</sup> Personnes reconnues comme réfugiés au titre de la Convention de 1951, du Protocole de 1967, de la Convention de 1969 de l'OUA, en accord avec le statut du HCR, personnes ayant obtenu une forme de protection complémentaire et personnes ayant obtenu la protection temporaire.

<sup>3</sup> Personnes dont les demandes d'asile ou de statut de réfugié sont en cours quel que soit le stade de la procédure.

<sup>4</sup> Réfugiés qui sont retournés dans leur lieu d'origine au cours de l'année civile. Source: pays d'origine et pays d'asile.

<sup>5</sup> Personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et à qui le HCR offre sa protection et/ou son assistance.

<sup>6</sup> Personnes déplacées à l'intérieur de leur pays qui sont retournées dans leur lieu d'origine au cours de l'année civile.

<sup>7</sup> Il s'agit des personnes qui sont apatrides *de jure* (personnes qu'aucun pays ne considère comme ses ressortissants en vertu de sa législation), mais aussi les personnes apatrides *de facto*, ainsi que des personnes dont il est difficile d'établir la nationalité. Figurent dans le tableau les pays possédant des statistiques officielles fiables ainsi que les pays pour lesquels il existe une estimation des populations apatrides, parmi lesquelles le Bangladesh, l'Iraq, le Koweït, le Kirghizistan, le Népal, l'Arabie saoudite, la République arabe syrienne, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Viet Nam.

<sup>8</sup> Personnes relevant de la compétence du HCR n'apparaissant pas dans les colonnes précédentes.

<sup>9</sup> Selon le Gouvernement algérien, quelque 165 000 réfugiés sahraouis vivaient dans les camps de Tindouf.

<sup>10</sup> Données 2004 pour la Jamahiriya arabe libyenne (réfugiés et demandeurs d'asile).

<sup>11</sup> Mis à part 4 932 personnes officiellement enregistrées en tant qu'apatrides, ce chiffre inclut les Kazakhs de souche ayant une citoyenneté étrangère qui arrivent au Kazakhstan où ils sont dans une situation d'apatridie pendant un certain temps, dans l'attente d'obtenir la citoyenneté kazakhe.

<sup>12</sup> Les chiffres du HCR pour le Pakistan ne comprennent que les Afghans vivant dans les camps et bénéficiant d'une assistance du HCR. Selon un recensement des Afghans au Pakistan réalisé par le Gouvernement en 2005, et à la suite des rapatriements volontaires enregistrés durant l'année, 1,5 million d'Afghans, dont certains pourraient être des réfugiés, vivent en dehors des camps. Les Afghans vivant en dehors des camps ne bénéficient pas de l'assistance du HCR, mais ont accès au rapatriement volontaire facilité par l'organisation.

<sup>13</sup> Les chiffres sont fondés sur les estimations établies par des ONG internationales.

<sup>14</sup> Suite à la promulgation de la nouvelle loi sur l'immigration en 2005, le Registre central des étrangers englobe de nouvelles catégories de résidence tout en affinant les catégories précédentes, ce qui permet une plus grande précision dans les statistiques relatives aux réfugiés. Les données sur les réfugiés mentionnées dans le tableau sont établies au 15 décembre 2005.

<sup>15</sup> La grande majorité des personnes enregistrées comme apatrides ont un permis de résidence permanent et jouissent de droits plus étendus que ceux que prévoit la Convention de 1954 relative aux statuts des apatrides. Parmi les personnes dont la citoyenneté est indéterminée, 120 431 ont un permis de résidence permanente et 15 569 un permis de résidence temporaire.

<sup>16</sup> Ce chiffre comprend 16 741 apatrides officiellement recensés, qui ont un permis de résidence temporaire ou un permis de résidence en Fédération de Russie, 14 414 Meskhétiens apatrides de facto dans le krai de Krasnodar qui ont été enregistrés par l'OIM, et quelque 40 000 autres apatrides.

<sup>17</sup> Chiffres incluant 418 440 non-ressortissants et 198 personnes apatrides. La République de Lettonie a promulgué une loi sur les apatrides le 17 février 2004, qui a remplacé la loi sur le statut des apatrides en République de Lettonie du 18 février 1999 et qui définit le statut juridique des personnes qu'aucun État ne considère comme ses ressortissants en vertu de sa législation et dont le statut n'est pas déterminé par la loi du 25 avril 1995 sur le statut des citoyens d'ex-URSS qui ne sont pas ressortissants de Lettonie ou de tout autre État. Celle-ci a donné un statut juridique provisoire aux personnes résidant de manière permanente dans le pays (non-ressortissants), qui leur confère une série de droits et d'obligations au-delà des droits minimaux prescrits par la Convention de 1954 relative au statut des réfugiés, et identiques aux droits liés à la possession de la nationalité, à l'exception de certains droits civils et politiques limités. Par conséquent, la clause d'exclusion prévue à l'article 1.2.2 ii) de la Convention de 1954 s'applique aux non-ressortissants de Lettonie.

<sup>18</sup> Le chiffre des apatrides est basé sur l'extrapolation du nombre des apatrides enregistrés lors du recensement de 2001 en Ukraine. Il comprend 6 735 apatrides officiellement enregistrés par le Ministère ukrainien de l'intérieur et 6 500 personnes officiellement déportées.

<sup>19</sup> Données 2004 pour le Costa Rica (demandeurs d'asile).

<sup>20</sup> La méthode utilisée par le HCR pour estimer le nombre de réfugiés aux États-Unis est actuellement examinée, de nouvelles informations étant disponibles. De ce fait, la population réfugiée estimative dans le pays pourrait augmenter de manière notable à partir de 2006.

**Tableau 2**  
**Dépenses du HCR en 2005 par bureau régional, pays et type d'assistance**  
(Toutes sources de fonds confondues – en milliers de dollars des États-Unis)

Région/Pays/Territoire	Type d'assistance					Appui		Total
	Assistance d'urgence	Soins et entretien	Rapatriement librement consenti	Installation sur place	Réinstallation	Appui aux programmes	Gestion et administration	
<b>1. Afrique occidentale</b>								
Bénin	198,9	–	–	409,3	–	1 303,6	–	<b>1 911,8</b>
Cameroun	–	666,8	383,8	696,3	–	571,1	–	<b>2 317,9</b>
Côte d'Ivoire	61,9	5 608,7	2 534,5	471,4	–	2 166,2	–	<b>10 847,7</b>
Gambie	–	23,9	–	281,0	–	343,2	–	<b>648,2</b>
Ghana	152,6	2 730,6	528,6	1 944,9	–	3 089,6	–	<b>8 446,2</b>
Guinée	–	11 265,7	3 084,2	992,9	–	3 061,2	–	<b>18 404,0</b>
Libéria	–	861,2	39 076,1	233,5	–	5 870,8	–	<b>46 041,6</b>
Nigéria	–	438,9	1 104,3	589,5	–	711,0	–	<b>2 843,8</b>
Sénégal	–	–	–	722,0	–	1 130,7	–	<b>1 852,7</b>
Sierra Leone	–	4 828,9	13 695,4	451,0	–	3 136,8	–	<b>22 112,1</b>
Activités régionales	2 079,3	96,1	153,6	2 675,5	137,4	–	–	<b>5 141,8</b>
<b>Total partiel (1)</b>	<b>2 492,7</b>	<b>26 520,8</b>	<b>60 560,4</b>	<b>9 467,3</b>	<b>137,4</b>	<b>21 384,2</b>	–	<b>120 562,8</b>
<b>2. Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique</b>								
Djibouti	–	1 597,1	995,8	–	–	942,8	–	<b>3 535,7</b>
Érythrée	–	1 630,4	7 460,4	–	–	1 281,1	–	<b>10 371,9</b>
Éthiopie	–	7 139,2	3 593,0	2 756,6	–	2 570,6	–	<b>16 059,4</b>
Kenya	–	22 412,9	5 078,2	–	65,4	7 838,3	–	<b>35 394,8</b>
Ouganda	1 301,8	156,0	5 788,7	–	–	587,0	–	<b>7 833,5</b>
Somalie	–	3 842,8	45 909,3	7 345,1	76,6	5 669,1	–	<b>62 842,9</b>
Soudan	966,6	379,9	4 868,1	9 543,0	–	2 477,8	–	<b>18 255,4</b>
<b>Total partiel (2)</b>	<b>2 288,4</b>	<b>37 158,3</b>	<b>73 693,5</b>	<b>19 644,7</b>	<b>142,0</b>	<b>21 366,7</b>	–	<b>154 293,6</b>
<b>3. Afrique centrale et région des Grands Lacs</b>								
Burundi	–	1 700,4	32 346,1	–	82,1	3 607,8	–	<b>37 736,4</b>
Congo	–	3 963,3	1 939,8	707,5	–	1 581,4	–	<b>8 182,0</b>
Gabon	–	1 779,2	228,9	–	–	925,5	–	<b>2 933,6</b>
Rép. centrafricaine	–	682,5	945,0	677,4	–	1 030,4	–	<b>3 335,3</b>
Rép. dém. du Congo	–	1 628,4	22 112,1	3 826,3	–	4 609,8	–	<b>32 176,6</b>
Rép.-Unie de Tanzanie	–	13 772,6	13 368,4	–	–	2 316,6	–	<b>29 457,6</b>
Rwanda	–	4 344,7	1 880,9	–	–	1 223,8	–	<b>7 449,4</b>
Tchad	3 543,8	54 790,6	153,8	2 334,8	–	11 213,2	–	<b>72 036,2</b>
Activités régionales	–	8 061,9	–	831,0	85,9	–	–	<b>8 978,8</b>
<b>Total partiel (3)</b>	<b>3 543,8</b>	<b>90 713,6</b>	<b>72 975,0</b>	<b>168,0</b>	<b>26 508,5</b>	–	–	<b>202 285,9</b>
<b>4. Afrique australe</b>								
Afrique du Sud	–	489,7	184,8	–	–	2 380,9	–	<b>3 055,4</b>
Angola	–	–	17 095,7	544,3	–	3 363,9	–	<b>21 003,9</b>
Botswana	–	1 567,3	–	–	–	437,3	–	<b>2 004,3</b>
Malawi	–	1 847,5	66,6	26,9	–	516,8	–	<b>2 457,8</b>

Région/Pays/Territoire	Type d'assistance					Appui		Total
	Assistance d'urgence	Soins et entretien	Rapatriement librement consenti	Installation sur place	Réinstallation	Appui aux programmes	Gestion et administration	
Mozambique	-	-	-	1 949,2	-	462,0	-	2 411,2
Namibie	-	2 266,4	64,4	-	-	725,1	-	3 056,1
Zambie	-	2 934,3	4 275,2	3 326,3	-	2 648,1	-	13 183,9
Zimbabwe	-	862,0	-	543,0	-	404,0	-	1 799,0
Activités régionales	224,2	289,2	-	2 270,7	71,5	-	-	2 855,6
<b>Total partiel (4)</b>	<b>224,2</b>	<b>10 246,4</b>	<b>21 686,9</b>	<b>8 660,4</b>	<b>71,5</b>	<b>10 938,1</b>	-	<b>51 827,5</b>
<b>Total Afrique (1 à 4)</b>	<b>8 549,1</b>	<b>164 639,1</b>	<b>228 915,8</b>	<b>46 149,4</b>	<b>518,9</b>	<b>80 197,5</b>	-	<b>528 969,8</b>
<b>5. CASWANAME</b>								
Afghanistan	-	168,7	51 076,0	-	-	5 091,5	-	56 336,2
Algérie	-	4 063,7	-	-	-	488,5	-	4 552,2
Arabie saoudite	-	520,7	-	-	-	1 332,9	-	1 853,6
Égypte	-	546,9	54,3	2 435,0	60,3	1 172,8	-	4 269,3
Iran (Rép. islamique d')	-	391,9	8 013,0	2 641,4	-	2 861,8	-	13 898,1
Iraq	-	274,1	23 629,4	-	-	1 528,1	-	25 431,6
Israël	-	101,4	-	-	-	15,5	-	116,9
Jamahiriyah arabe libyenne	-	355,0	3,5	-	-	361,9	-	720,4
Jordanie	-	1 064,1	2 584,9	-	-	816,4	-	4 465,4
Kazakhstan	-	839,2	2,0	-	-	450,1	-	1 291,4
Kirghizistan	982,4	541,3	-	163,8	-	525,4	-	2 212,8
Liban	-	1 454,7	300,5	-	84,2	1 202,6	-	3 042,0
Maroc	-	184,2	-	-	-	300,3	-	484,5
Mauritanie	-	250,5	-	-	-	359,7	-	610,2
Ouzbékistan	49,4	574,5	-	-	-	591,9	-	1 215,8
Pakistan	10 458,1	10 910,1	9 281,3	-	-	2 781,6	-	33 431,1
Rép. arabe syrienne	-	1 100,2	213,0	-	26,8	488,4	-	1 828,4
Sahara occidental (mesures de confiance)	-	388,0	-	-	-	122,8	-	510,8
Tadjikistan	-	279,0	410,0	-	-	563,0	-	1 252,0
Tunisie	-	131,0	-	-	-	134,0	-	265,0
Turkménistan	-	393,9	-	214,8	-	388,3	-	997,0
Yémen	-	3 821,0	28,9	-	-	643,7	-	4 493,6
Activités régionales		273,6	1 389,3	216,5				1 879,4
<b>Total partiel (5)</b>	<b>11 489,9</b>	<b>28 627,7</b>	<b>96 986,1</b>	<b>5 671,5</b>	<b>171,3</b>	<b>22 211,2</b>	-	<b>165 157,7</b>
<b>6. Asie et Pacifique</b>								
Australie et Nouvelle-Zélande	-	261,4	-	-	-	744,5	-	1 005,9
Bangladesh	-	1 342,6	929,6	-	-	605,6	-	2 877,8
Cambodge	-	765,3	398,5	-	-	350,6	-	1 514,4
Chine	-	1 844,0	-	1 514,2	-	439,8	-	3 798,0
Inde	-	2 214,4	133,9	-	-	983,2	-	3 331,5
Indonésie	19 617,4	846,9	-	2 126,1	-	1 481,8	-	24 072,2
Japon	-	143,0	-	338,0	-	1 961,1	-	2 442,1
Malaisie	-	1 556,8	-	-	-	1 153,7	-	2 710,5

Région/Pays/Territoire	Type d'assistance					Appui		Total
	Assistance d'urgence	Soins et entretien	Rapatriement librement consenti	Installation sur place	Réinstallation	Appui aux programmes	Gestion et administration	
Mongolie	-	153,1	-	-	-	41,6	-	194,7
Myanmar	-	-	3 365,6	-	-	975,4	-	4 341,0
Népal	-	6 598,4	-	-	2,6	813,9	-	7 414,9
Papouasie-Nouvelle-Guinée	-	-	301,6	154,5	-	-	-	456,1
Philippines	-	53,2	-	72,8	-	63,5	-	189,5
Rép. de Corée	-	23,5	-	-	-	491,1	-	514,6
Singapour	-	52,6	-	-	-	-	-	52,6
Sri Lanka	9 256,9	107,7	2 782,7	3 873,1	-	1 749,4	-	17 769,8
Thaïlande	-	7 136,9	-	-	-	1 715,1	-	8 852,0
Timor-Leste	-	189,1	-	-	-	333,7	-	522,8
Viet Nam	-	-	-	238,7	-	250,8	-	489,5
Activités régionales	-	54,7	-	48,8	-	-	-	103,5
<b>Total partiel (6)</b>	<b>28 874,3</b>	<b>23 343,6</b>	<b>7 911,9</b>	<b>8 366,2</b>	<b>2,6</b>	<b>14 154,8</b>	-	<b>82 653,4</b>
<b>7. Europe</b>								
Albanie	-	457,8	-	693,8	-	806,6	-	1 955,2
Allemagne	-	-	62,6	1 037,1	-	825,7	-	1 925,4
Arménie	-	-	-	1 301,2	-	546,1	-	1 847,3
Autriche	-	-	-	726,3	-	524,5	-	1 250,8
Azerbaïdjan	-	1 577,0	-	1 107,9	-	797,0	-	3 481,9
Bélarus	-	166,0	-	495,4	-	252,0	-	913,4
Belgique	-	-	-	512,6	-	2 365,6	-	2 878,2
Bosnie-Herzégovine	-	5 480,5	2 777,8	-	-	2 385,3	-	10 638,6
Bulgarie	-	189,6	-	393,8	-	445,0	-	1 028,4
Chypre	-	80,1	-	155,8	-	392,6	-	628,5
Croatie	-	824,7	2 218,5	287,3	-	1 256,0	-	4 586,5
Espagne	-	-	-	676,4	-	585,0	-	1 261,4
Ex-Rép. youg. de Macédoine	457,1	2 082,2	36,0	-	-	901,4	-	3 476,7
Fédération de Russie	-	2 962,4	-	10 373,7	-	1 668,0	-	15 004,1
France	-	-	-	1 657,5	-	882,5	-	2 540,0
Géorgie	-	1 110,0	-	2 468,2	-	1 044,3	-	4 622,5
Grèce	-	-	-	621,6	-	807,5	-	1 429,1
Hongrie	-	421,2	-	652,6	-	973,2	-	2 047,0
Irlande	-	-	-	139,5	-	399,6	-	539,1
Italie	-	-	-	829,8	-	1 075,5	-	1 905,3
Malte	-	-	-	35,2	-	-	-	35,2
Pologne	-	-	-	269,4	-	534,7	-	804,1
Portugal	-	-	-	56,1	-	-	-	56,1
Rép. de Moldova	-	35,7	-	302,0	-	293,4	-	631,1
Rép. tchèque	-	-	-	447,3	-	424,3	-	871,6
Roumanie	784,9	207,5	-	429,2	-	513,8	-	1 935,4
Royaume-Uni	-	-	36,4	289,0	-	1 591,4	-	1 916,8
Serbie-et-Monténégro	-	18 238,8	1 282,8	1 397,8	-	1 792,3	-	22 711,7

Région/Pays/Territoire	Type d'assistance					Appui		Total
	Assistance d'urgence	Soins et entretien	Rapatriement librement consenti	Installation sur place	Réinstallation	Appui aux programmes	Gestion et administration	
Slovaquie	-	-	-	216,9	-	496,2	-	713,1
Slovénie	-	50,6	-	224,8	-	237,5	-	512,9
Suède	-	-	-	820,0	-	1 084,9	-	1 904,9
Suisse	-	-	-	350,1	-	385,1	-	735,2
Turquie	-	-	619,2	4 050,9	-	3 329,5	-	7 999,6
Ukraine	-	260,9	-	1 567,7	-	932,6	-	2 761,2
Activités régionales	-	263,8	-	518,0	-	-	-	781,8
<b>Total partiel (7)</b>	<b>1 242,0</b>	<b>34 408,8</b>	<b>7 028,3</b>	<b>35 104,9</b>	<b>-</b>	<b>30 546,1</b>	<b>-</b>	<b>108 330,1</b>
<b>8. Amériques</b>								
Bureau du HCR à New York						2 509,5		2 509,5
Argentine	-	-	-	91,8	-	746,9	-	838,7
Brésil	-	170,1	-	760,2	586,9	330,5	-	1 847,7
Canada	-	-	-	661,8	-	665,8	-	1 327,6
Colombie	-	-	-	7 359,0	-	1 365,7	-	8 724,7
Costa Rica	-	-	-	709,3	-	665,1	-	1 374,4
Cuba	-	268,9	46,8	-	-	-	-	315,7
Équateur	-	-	-	2 562,7	-	816,8	-	3 379,5
États-Unis d'Amérique	-	-	-	1 925,6	-	1 371,1	-	3 296,7
Mexique	-	-	-	729,2	-	878,1	-	1 607,3
Panama	-	27,8	-	393,6	-	424,4	-	845,8
Venezuela (Rép. bolivarienne du)	-	486,4	-	-	-	1 232,1	-	1 718,5
Activités régionales	-	-	-	3 360,8	258,8	-	-	3 619,4
<b>Total partiel (8)</b>	<b>-</b>	<b>953,2</b>	<b>46,8</b>	<b>18 553,8</b>	<b>845,7</b>	<b>11 006,0</b>	<b>-</b>	<b>31 405,5</b>
<b>9. Opérations mondiales</b>	<b>1 941,7</b>	<b>10 577,8</b>	<b>47,0</b>	<b>10 069,6</b>	<b>3 030,9</b>	<b>35 708,2</b>	<b>-</b>	<b>61 375,3</b>
<b>Total partiel, bureaux extérieurs (1 à 9)</b>	<b>52 097,0</b>	<b>262 550,2</b>	<b>340 935,9</b>	<b>123 915,4</b>	<b>4 569,4</b>	<b>193 823,8</b>	<b>-</b>	<b>977 891,7</b>
<b>10. Siège</b>								
Appui aux programmes						69 451,5		69 451,5
Gestion et administration								-
- Fonds alimenté par le budget annuel							47 040,1	47 040,1
- Fonds alimenté par le budget ordinaire							38 534,0	38 534,0
<b>Total partiel (10)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>69 451,5</b>	<b>85 574,1</b>	<b>155 025,6</b>
<b>11. Administrateurs auxiliaires</b>							8 715,0	8 715,0
<b>Total HCR (1 à 11)</b>	<b>52 097,0</b>	<b>262 550,2</b>	<b>340 935,9</b>	<b>123 915,4</b>	<b>4 569,4</b>	<b>263 275,3</b>	<b>94 289,1</b>	<b>1 141 632,3</b>

-----